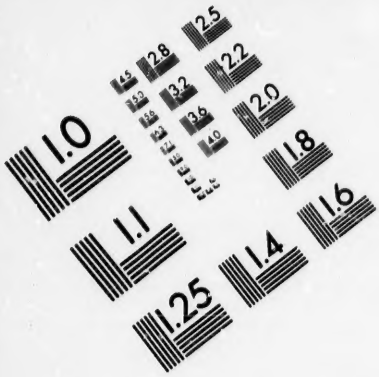

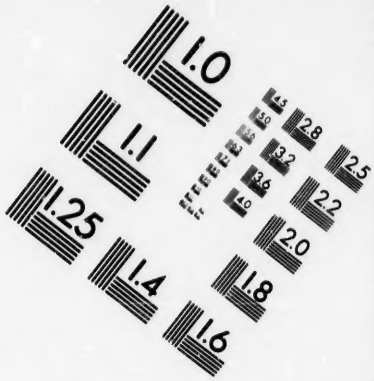

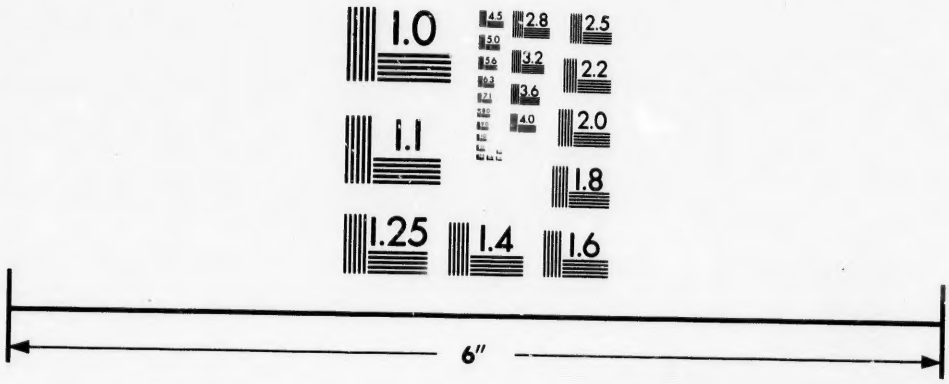

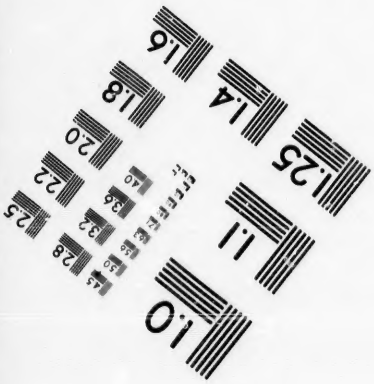

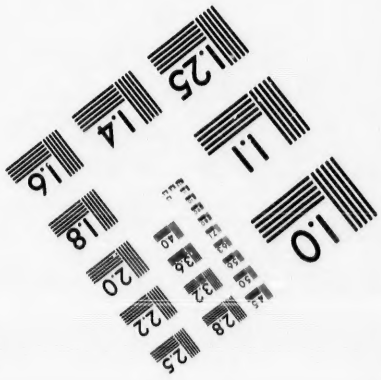

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [x] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

McLennan Library
McGill University
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library
McGill University
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

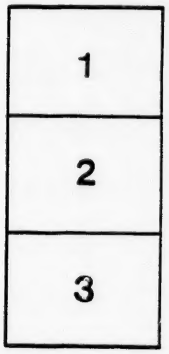

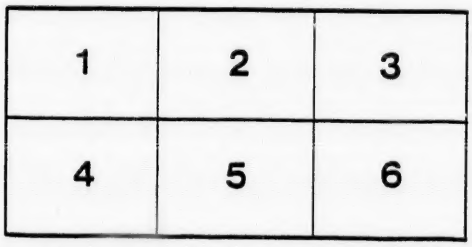

L. A. Bélanger

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

CONSTITUEE PAR UN ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL, £1,000,000 STERLING.

Place en Canada, $500,000.

CANADA, BUREAU PRINCIPAL,

MONTREAL.

A. DAVIDSON PARKER, Secretaire.

52044

[1863 ?]

COMPAGNIE

D'Assurance Provinciale Ecossaise.

COMPAGNIE

D'Assurance Provinciale Ecossaise.

(Etablie en 1825.)

Constituée par un acte du Parlement.

CAPITAL - - - - UN MILLION STERLING

PLACE' EN CANADA, - - $450,000.

Somme assurée par polices courantes d'assurance sur la vie.....	£2,200,000 stg
Fonds accumulé.....	403,630 "
Revenu annuel.....	107,920 "
Montant proposé à l'assurance en 1862, par 1068 demandes.....	457,235 "

CANADA.

Bureau principal,—PLACE D'ARMES, MONTREAL.

DIRECTEURS :

MM. HUGH TAYLOR, avocat.
R. D. COLLIS, marchand.
WM. EDMONSTONE, marchand.
W. B. LAMBE, avocat.

Médecin consultant,—Docteur WM. FRASER.

Solliciteur,—STRACHAN BETHUNE.

Banquiers,—BANQUE DE MONTREAL.

Inspecteur des agences,—GEORGE ROSS ROBERTSON.

Secrétaire,—A. DAVIDSON PARKER.

Pour taux, réglements, etc., voyez à la fin de cette brochure.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ÉCOSSAISE.

Les avantages que présente l'assurance sur la vie sont si évidents et si nombreux, qu'il suffit de les énoncer pour convaincre tout homme prudent et sensé de leur immense utilité pratique. En consacrant chaque année une petite portion de l'argent qu'il gagne au maintien d'une police d'assurance sur sa vie, l'homme qui a une profession libérale ou un métier, a la grande satisfaction de savoir qu'il a assuré une ressource convenable à sa famille ou à ceux qui dépendent de lui, quand même il mourrait dans la semaine qui suit le paiement de la première prime.

Tout homme d'un sens droit a sans doute l'intention de préparer des ressources pour l'avenir, et, s'il arrive à la vieillesse, l'économie annuelle d'une partie de son revenu peut lui permettre d'accumuler une fortune assez grande pour soutenir sa famille après sa mort. Mais combien sont incertaines les chances que nous avons d'arriver à cet âge avancé! Qui peut dire qu'il ne sera pas enlevé dans la première partie de sa carrière, et, si ce malheur arrive à un homme, où est la fortune qu'il comptait laisser à sa famille, privée maintenant de celui qu'elle regardait naturellement comme son soutien ?

Comme le remarque un éminent écrivain sur le sujet des assurances sur la vie, " les hommes qui ne sont " pas disposés à faire le très-petit sacrifice qu'exige " une assurance sur la vie, parlent de laisser leurs en- " fants à une bienfaisante Providence, dans la certitude " qu'ils seront garantis du besoin. C'est en réalité se " décharger de leur fardeau sur les épaules des autres. " D'un autre côté, celui qui sacrifie un peu de son " aisance actuelle pour assurer l'indépendance de ses " enfants, manifeste, selon moi, une confiance aussi

" grande et beaucoup plus rationnelle dans la Providence, en tant que les combinaisons de l'assurance " sur la vie dépendent de cette Providence, et, au point " de vue purement humain, il montre beaucoup plus de " courage et d'énergie."

Un autre écrivain de mérite, dont le nom est bien connu en Canada, le Rév. Dr. Cook, de Québec, exprime ainsi son appréciation du système. Il dit :

" On peut à peine exagérer l'étendue du malheur " dans lequel tombe une famille, quand son chef est " frappé par la mort et que ses membres restent dans " le dénuement et la pauvreté. Le cœur, en de telles " circonstances,—le cœur de la veuve et des enfants,— " sait de quelle amertume il est abreuvé ; nul autre ne " le sait. Assurément il convient à celui qui a possé- " dé toutes les affections de ce cœur de prévoir la " possibilité d'un pareil temps d'épreuve et de priva- " tions, et de préparer, autant que possible, les moyens " d'en alléger et d'en adoucir les souffrances ; s'il ne " peut pas détourner le coup de la mort, il lui est au " moins donné d'écarter, par de sages précautions, les " maux de la destitution et les misères attachées à un " état de dépendance."

La tendance morale de l'assurance sur la vie ne doit pas être mise en oubli. Si un homme sent qu'autant que ses moyens le lui permettent et quelle que puisse être la brièveté de sa vie, il a assuré des ressources convenables à sa famille après sa mort, la consolation et la tranquillité d'esprit qui résultent de cette conviction produiront les plus heureuses conséquences. Les pensées pleines d'anxiété qui auraient assiégé son esprit dans l'hypothèse contraire, à l'égard du sort de ses enfants, ont été détournées. La crainte qui l'aurait incessamment poursuivi de les laisser dans la destitution, se trouve écartée ; et il sent la certitude que, dans la limite des moyens humainement praticables, il a fait de son mieux pour leur aisance et leur

bonheur futur. Et ce n'est pas tout. C'est tranquillité d'esprit contribue à la santé et à la longévité, pour la même raison que la détresse de l'âme est une source de maladie et tend à abréger la vie. L'assurance sur la vie peut donc être regardée comme ayant le pouvoir de rendre la vie humaine plus heureuse et plus durable.

Mais il y a des classes d'individus autres que celles dont nous avons parlé, et qui sont intéressées dans l'assurance sur la vie. Il y a les personnes pour qui certain revenu, ou la chance de recouvrer certaines dettes, dépend de la vie des autres. Par exemple, un marchand qui fait des affaires étendues a généralement quelques créances dont le recouvrement est subordonné à des conditions très-éloignées et dépend au moins de la question de savoir si les débiteurs continueront de vivre et de travailler. Comment peut-il mieux se préserver d'une perte définitive qu'en assurant la vie de son débiteur? L'assurance peut être effectuée ou pour un temps limité, et par conséquent *au moyen d'une très petite prime*, ou elle peut être stipulée absolument pour une somme payable à la mort de la personne dont la vie est assurée. Le système connu sous le nom de "système à demi-prime" (table III annexée) est particulièrement applicable à cette classe d'assurances. Par cette table, A. B. peut assurer £1000 ($4,866.67), laquelle somme sera payée à la mort de C. D., qu'on suppose actuellement âgé de 30 ans, moyennant une prime annuelle de £12 11 8 ($61.24) pendant les cinq premières années, et, après ce temps, à un taux plus élevé. A l'expiration du terme de la demi-prime, la police peut être abandonnée ou elle peut être maintenue, au choix des parties.

Ainsi l'assurance sur la vie garantit au prêteur une indemnité en cas de mort avant le remboursement, et à l'emprunteur elle offre un facile moyen de trouver de l'argent, tandis que, sans la garantie ainsi procurée, il ne lui aurait pas été possible d'en trouver.

La Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise fut établie en 1825, et constituée par un acte du Parlement Impérial. Ses opérations ont été conduites avec beaucoup de succès. En sus d'un capital d'un million sterling, cette compagnie possède la garantie d'un fonds de réserve considérable, et est, sous tous les rapports, l'une des compagnies britanniques les plus sûres.

1. Le *taux des primes* sera trouvé modéré en comparaison de celui qui est exigé par presque toutes les compagnies faisant des affaires en Canada. Dans les cas où l'on désirerait ne faire qu'un léger déboursé d'abord pour une police sur la vie, on pourrait adopter le mode réduit ou de demi-prime. (Pour l'explication de ce système, voir les tableaux suivants.)

2. Le système par lequel la *division des profits* est dirigée, offre des avantages particuliers, les additions placées étant calculées sur le montant originairement assuré, *augmenté des additions précédentes*, procurant, par ce moyen, aux possesseurs d'une police d'assurance, un avantage semblable à celui de l'accumulation par l'intérêt composé.

Un boni ultérieur est garanti sur toutes les polices qui peuvent devenir exigibles par le décès, avant la date fixée pour la prochaine investigation. Sous le système adopté par presque toutes les compagnies, une police participant aux profits court le risque (dans le cas de mort de l'assuré avant la date de la division suivante,) de n'avoir aucune addition par forme de boni ajouté à la somme assurée, car il peut se faire que ce soient les trois ou quatre années écoulées depuis la précédente investigation.

Le principe de cette compagnie, auquel il est fait allusion, prévient ce risque et garantit à l'assuré le même avantage qui pourait résulter de la *déclaration annuelle des bonis*.

3. La *valeur restituable* qui sera allouée par la compagnie pour des polices abandonnées, peut toujours être

établie. Beaucoup de personnes sont détournées de prendre aucune assurance, pour la raison que, si elles trouvaient convenable, dans quelques années, d'abandonner la police, le montant payé en primes serait totalement perdu ; ou dans le cas où une valeur restituable serait due, le montant offert est si petit, ou amène tant de difficultés et de délais pour le calculer, que la peine de s'en occuper n'est point rétribuée. Pour délivrer de cet inconvénient les possesseurs de polices, les directeurs de cette compagnie ont établi un règlement très libéral, savoir :

Que pour la reddition de toute police pour la vie entière effectuée à des taux uniformes et qui a été en force pendant trois ans, il sera en tout cas remboursé 40 p. 100 des primes ordinaires versées, en outre de la valeur des bonis investis, là où il y en a eu de déclarés.

Toutes transactions sont finalement réglées en Canada, et toutes dépenses ayant rapport à l'exécution d'une assurance sont à la charge de la compagnie.

Les polices qui émanent de la Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise sont dans le mode de la participation ou dans celui de la non-participation ; c'est-à-dire que la somme assurée peut être une somme fixe, payable à la mort de l'assuré, ou elle peut consister en une part éventuelle dans les profits de la compagnie.

La table suivante montre les taux d'addition aux assurances en participation effectuées auprès de la Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise.

Table des additions faites a des polices pour £1000.

Polices ouvertes avant le régle-ment annuel en	Boni ajouté le 10 février 1847.			Boni ajouté le 10 février 1852.			Boni ajouté le 31 janvier 1857.			Boni ajouté le 31 janvier 1862.			Total des bonis ajoutés en 1862.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1841	87	10	0	67	19	5	79	8	9	84	18	0	319	16	2
1842	75	0	0	67	3	9	78	10	6	83	18	6	304	12	9
1843	62	10	0	66	8	2	77	12	3	82	19	0	289	9	5
1844	50	0	0	65	12	6	76	14	0	81	19	5	274	5	11
1845	37	10	0	64	16	11	75	15	9	80	19	11	259	2	7
1846	25	0	0	64	1	3	74	17	5	80	0	5	243	19	1
1847	12	10	0	63	5	8	73	19	2	79	0	11	228	15	9
1848	..			62	10	0	73	0	11	78	1	4	213	12	3
1849	..			50	0	0	72	3	9	77	3	0	199	6	9
1850	..			37	10	0	71	6	7	76	4	8	185	1	3
1851	..			25	0	0	70	9	4	75	6	3	170	15	7
1852	..			12	10	0	69	12	2	74	7	11	156	10	1
1853	..				..		68	15	0	73	9	6	142	4	6
1854	..				..		55	0	0	72	10	8	127	10	8
1855	..				..		41	5	0	71	11	9	112	16	9
1856	..				..		27	10	0	70	12	10	98	2	10
1857	..				..		13	15	0	69	13	11	83	8	11
1858	..				..			..		68	15	0	68	15	0
1859	..				..			..		55	0	0	55	0	0
1860	..				..			..		41	5	0	41	5	0
1861	..				..			..		27	10	0	27	10	0
1862	..				..			..		13	15	0	13	15	0

On observera que le taux des bonis déclaré équivaut, pour les anciennes polices, à £1 14s. pour cent sur la somme primitivement assurée ; que toutes les additions faites jusqu'à présent à ces polices, équivalent à TRENTE-DEUX POUR CENT sur la somme assurée ; et que, pour les personnes les moins âgées, les additions montent à plus de SOIXANTE-QUINZE POUR CENT des primes payées.

Les polices en participation forment la meilleure ressource qu'on puisse trouver pour les familles.

La part des profits allouée à chaque police peut être employée de l'une des manières suivantes, au choix de l'assuré, savoir :

1. A former un boni ou une somme réversible ajoutée au montant assuré par la police, payable à la mort de l'assuré ;

2. Ou au paiement comptant de la présente valeur de cette part ;

3. Ou à une réduction de la future prime annuelle, laquelle réduction sera équivalente au montant de la dite part.

COMPAGNIE

D'Assurance Provinciale Ecossaise.

Cas qui se sont présentés en Canada, extraits des livres de la compagnie, et montrant les bénéfices de l'assurance sur la vie :

En avril 1859, W. F. S., âgé de 42 ans, prit une assurance sur sa vie pour £500 sterling, moyennant une prime annuelle de £15 2s. 1d. Il fut tué par un accident de chemin de fer en mai 1861. Deux primes seulement avaient été payées à la compagnie.

En juillet 1859, M. C., âgée de 38 ans, prit une assurance sur sa vie pour £500 sterling, moyennant une prime annuelle de £10 13s. 9d. Elle mourut en août 1861. Trois primes seulement avaient été payées à la compagnie.

En janvier 1861, F. C., âgé de 41 ans, prit une assurance sur sa vie pour £500, moyennant une prime annuelle de £8 17s. 6d. Il mourut des suites d'un accident en décembre 1862. Deux primes seulement avaient été payées à la compagnie.

En janvier 1862, J. F. F., âgé de 56 ans, prit une assurance sur sa vie pour £1000 sterling, moyennant une prime annuelle de £41 15s. 10d. Il mourut en février 1863. Deux primes seulement avaient été payées à la compagnie.

Voici un cas qui montrera les bénéfices de l'assurance, plus particulièrement dans le système de la participation aux profits de la compagnie :

En août 1863, P. L. mourut à l'âge de 46 ans, une assurance sur sa vie ayant été prise en 1860 pour £1000. A cette somme fut ajoutée par la compagnie, pour part dans les profits, celle de.....£ 48 1 0, portant le total de la somme payée à....£1048 1 0.

TABLE I.

ASSURANCE SUR UNE SEULE VIE,

AVEC PROFITS.

Taux Uniformes de Prime.

TABLE des PRIMES ANNUELLES et SEMI-ANNUELLES, payables pendant la vie entière, pour l'assurance de £100, ($486.67) à la mort, avec Participation aux Profits.

Age.	Prime Annuelle.	Prime Semi-Annuelle.	Tous les Trois Mois.	Age.	Prime Annuelle.	Prime Semi-Annuelle.	Tous les Trois Mois.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.
15	7 85	4 01	2 04	**38**	14 74	7 58	3 85
16	8 05	4 11	2 08	**39**	15 20	7 85	3 97
17	8 23	4 21	2 14	**40**	15 69	8 09	4 11
18	8 43	4 31	2 19	**41**	16 12	8 31	4 21
19	8 64	4 42	2 25	**42**	16 54	8 54	4 33
20	8 86	4 54	2 31	**43**	16 99	8 76	4 46
21	9 08	4 66	2 37	**44**	17 45	9 00	4 58
22	9 33	4 79	2 43	**45**	17 94	9 27	4 70
23	9 59	4 93	2 49	**46**	18 47	9 55	4 84
24	9 85	5 06	2 55	**47**	19 06	9 85	5 01
25	10 14	5 21	2 63	**48**	19 69	10 18	5 19
26	10 44	5 35	2 71	**49**	20 42	10 56	5 37
27	10 76	5 53	2 79	**50**	21 23	10 98	5 60
28	11 08	5 70	2 87	**51**	22 12	11 45	5 84
29	11 39	5 86	2 96	**52**	23 07	11 96	6 09
30	11 69	6 00	3 04	**53**	24 07	12 50	6 37
31	12 00	6 16	3 12	**54**	25 14	13 07	6 67
32	12 33	6 33	3 20	**55**	26 29	13 68	6 97
33	12 67	6 51	3 30	**56**	27 53	14 33	7 32
34	13 03	6 71	3 40	**57**	28 87	15 07	7 70
35	13 42	6 91	3 50	**58**	30 27	15 80	8 09
36	13 84	7 12	3 60	**59**	31 67	16 56	8 47
37	14 27	7 34	3 73	**60**	33 05	17 29	8 86

EXEMPLE.—Une personne âgée de 30 ans peut assurer £100, ($486.67) à sa mort, avec Participation aux Profits, par le Paiement Annuel de £2 8s. 1d., ($11.69) ou le Paiement Semi-Annuel de £1 4s. 8d., ($6.00.)

TABLE II.

ASSURANCES SUR UNE SEULE VIE,

SANS PROFITS.

Taux Uniformes de Prime.

TABLE des PRIMES ANNUELLES et SEMI-ANNUELLES, payables pendant la vie entière, pour l'assurance de £100, ($486.67) à la mort, sans Participation aux Profits.

Age.	Prime Annuelle.	Prime Semi-Annuelle.	Tous les Trois Mois.	Age.	Prime Annuelle.	Prime Semi-Annuelle.	Tous les Trois Mois.
	$ cts.	$ cts.	$ cts		$ cts.	$ cts.	$ cts.
15	6 93	3 54	1 80	**38**	13 03	6 71	3 40
16	7 12	3 65	1 84	**39**	13 46	6 93	3 52
17	7 28	3 73	1 88	**40**	13 88	7 16	3 63
18	7 46	3 83	1 94	**41**	14 29	7 36	3 75
19	7 64	3 91	1 98	**42**	14 70	7 58	3 85
20	7 85	4 01	2 02	**43**	15 10	7 79	3 95
21	8 03	4 11	2 08	**44**	15 55	8 01	4 07
22	8 25	4 23	2 14	**45**	16 01	8 27	4 19
23	8 50	4 36	2 21	**46**	16 50	8 54	4 33
24	8 74	4 48	2 27	**47**	17 05	8 82	4 48
25	8 98	4 60	2 33	**48**	17 66	9 12	4 64
26	9 25	4 74	2 41	**49**	18 35	9 49	4 82
27	9 53	4 89	2 47	**50**	19 10	9 89	5 05
28	9 81	5 03	2 55	**51**	19 95	10 33	5 27
29	10 07	5 19	2 63	**52**	20 84	10 80	5 51
30	10 33	5 31	2 69	**53**	21 78	11 31	5 76
31	10 60	5 45	2 75	**54**	22 79	11 83	6 04
32	10 90	5 60	2 83	**55**	23 89	12 42	6 35
33	11 19	5 76	2 92	**56**	25 04	13 05	6 67
34	11 53	5 94	3 02	**57**	26 31	13 72	7 01
35	11 87	6 10	3 10	**58**	27 63	14 43	7 38
36	12 24	6 31	3 20	**59**	28 97	15 14	7 77
37	12 63	6 51	3 30	**60**	30 29	15 85	8 13

EXEMPLE.—Une personne âgée de 30 ans peut assurer £100, ($486.67) à sa mort, par le paiement annuel de £2 2s. 6d., ($10.33) ou le Paiement Semi-Annuel de £1 16s. 10d., ($5.31).

TABLE III.

ASSURANCES SUR UNE SEULE VIE,

AVEC PROFITS.

Systeme des Demi-Primes.

PRIMES SPECIALES ANNUELLES pour l'assurance de £100, ($486.67) à la mort, ayant pour objet de remplacer les Primes à Demi-Crédit avec Intérêt.

Age.	Cinq Premières Années.	Reste de la Vie.	Age.	Cinq Premières Années.	Reste de la Vie.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
20	4 60	9 95	**36**	7 32	15 79
21	4 72	10 22	**37**	7 57	16 26
22	4 84	10 50	**38**	7 83	16 75
23	4 99	10 81	**39**	8 09	17 25
24	5 13	11 13	**40**	8 38	17 96
25	5 29	11 48	**41**	8 64	18 29
26	5 45	11 82	**42**	8 92	18 80
27	5 64	12 19	**43**	9 21	19 32
28	5 80	12 55	**44**	9 53	19 93
29	5 96	12 92	**45**	9 85	20 50
30	6 13	13 28	**46**	10 20	21 17
31	6 31	13 65	**47**	10 60	21 90
32	6 49	14 03	**48**	11 03	22 71
33	6 67	14 44	**49**	11 54	23 62
34	6 88	14 88	**50**	12 08	24 66
35	7 10	15 35			

NOTE.—Les taux ci-dessus sont calculés sur le principe que la Participation aux Profits commencera seulement après l'expiration des *cinq* premières années, *mais ne sera pas accordée pour cette période.*

EXEMPLE.—Une personne âgée de 30 ans peut assurer £100, ($486.67) à sa mort, avec participation aux profits, au moyen d'une Prime Annuelle de £1 5s. 2d., ($6.13) pendant les cinq premières années, et de £2 14s. 7d. ($13,28) pendant le reste de sa vie, sans qu'aucune dette soit contractée en raison des primes non payées qui restent à la charge de la Police.

TABLE IV.

ASSURANCES SUR UNE SEULE VIE,

SANS PROFITS.

Systeme des Demi-Primes.

PRIMES SPECIALES ANNUELLES pour l'assurance de £100, ($486.67) à la mort, ayant pour objet de remplacer les Primes à Demi-Crédit avec Intérêt.

Age.	Cinq Premières Années.	Reste de la Vie.	Age.	Cinq Premières Années.	Reste de la Vie.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
20	4 60	8 80	36	7 32	14 03
21	4 72	9 05	37	7 57	14 48
22	4 84	9 31	38	7 83	14 92
23	4 99	9 57	39	8 09	15 41
24	5 13	9 85	40	8 38	15 90
25	5 29	10 14	41	8 64	16 36
26	5 45	10 46	42	8 92	16 87
27	5 64	10 79	43	9 21	17 38
28	5 80	11 11	44	9 53	18 01
29	5 96	11 44	45	9 85	18 69
30	6 13	11 76	46	10 20	19 57
31	6 31	12 08	47	10 60	20 31
32	6 49	12 41	48	11 03	21 17
33	6 67	12 77	49	11 54	22 08
34	6 88	13 18	50	12 08	23 16
35	7 10	13 58			

EXEMPLE.—Une personne âgée de 30 ans peut assurer £100, ($486.67) à sa mort, au moyen d'une Prime Annuelle de £1 5s. 2d., ($6.13) pendant les cinq Premières Années, et de £2 8s. 4d., ($11.76) pendant le reste de sa vie, sans qu'aucune dette soit contractée en raison des Primes non-payées qui restent à la charge de la Police.

TABLE V.

ASSURANCES SUR UNE SEULE VIE,

SANS PROFITS.

Taux pour de Courtes Periodes.

TABLE des PRIMES ANNUELLES pour l'assurance de £100, ($486.67) si la mort arrive dans moins d'un an, ou dans moins de sept ans.

Age.	Un An.	Sept Ans.	Age.	Un An.	Sept Ans.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
15	3 63	3 89	38	6 51	7 01
16	3 71	3 99	39	6 69	7 20
17	3 81	4 12	40	6 85	7 38
18	3 91	4 22	41	7 04	7 56
19	4 01	4 32	42	7 22	7 77
20	4 12	4 44	43	7 40	7 95
21	4 22	4 54	44	7 58	8 17
22	4 34	4 66	45	7 79	8 37
23	4 42	4 79	46	7 99	8 58
24	4 56	4 91	47	8 19	8 80
25	4 68	5 03	48	8 41	9 02
26	4 79	5 15	49	8 62	9 37
27	4 91	5 29	50	8 82	9 83
28	5 05	5 43	51	9 16	10 40
29	5 17	5 58	52	9 59	11 07
30	5 33	5 72	53	10 10	11 88
31	5 45	5 86	54	10 68	12 84
32	5 60	6 02	55	11 40	13 93
33	5 74	6 16	56	12 12	15 07
34	5 88	6 33	57	13 03	16 24
35	6 04	6 49	58	14 04	17 50
36	6 18	6 67	59	15 16	18 88
37	6 35	6 83	60	16 32	20 34

NOTE.—Les taux pour d'autres périodes d'années sont en rapport avec les précédents.

EXEMPLE.—Une personne âgée de 30 ans peut assurer £100, ($486.67) si elle meurt dans moins d'un an, par un Seul Paiement de £1 1s. 11d., ($5.33) ou, si elle meurt dans moins de sept ans, par un Paiement Annuel, durant cette période, de £1 3s. 6d., ($5.72.)

TABLE VI.

ASSURANCES SUR DEUX VIES REUNIES,

AVEC PROFITS.

TABLE des PRIMES ANNUELLES à payer durant la continuation simultanée de deux vies, pour l'assurance de £100, ($486.67), avec profits, au premier décès.

Ages.		Prime Annuelle.	Ages.		Prime Annuelle.	Ages.		Prime Annuelle
		$ cts.			$ cts.			$ cts.
15	20	14 09	25	25	16 83	35	50	27 74
	25	15 21		30	17 88		55	32 67
	30	16 53		35	19 18		60	39 95
	35	17 90		40	21 03	40	40	24 35
	40	19 79		45	23 03		45	26 01
	45	21 94		50	26 24		50	28 94
	50	25 25		55	31 31		55	33 70
	55	30 42		60	38 53		60	41 00
	60	37 86	30	30	18 92	45	45	27 54
20	20	14 84		35	20 09		50	30 19
	25	15 90		40	21 82		55	34 84
	30	17 09		45	23 83		60	41 95
	35	18 41		50	26 93	50	50	32 65
	40	20 26		55	32 08		55	37 15
	45	22 43		60	39 30		60	44 00
	50	25 67	35	35	21 21	55	55	41 67
	55	30 68		40	22 83		60	48 32
	60	37 92		45	24 66	60	60	54 81

EXEMPLE.—Une Prime Annuelle de £3 13s. 6d., ($17.88) durant la continuation simultanée de deux vies, parvenues à l'âge de 25 et à celui de 30 ans, assurera £100, ($486.67) avec participation aux profits, au premier décès.

TABLE VII.

ASSURANCES SUR DEUX VIES REUNIES,

SANS PROFITS.

TABLE des PRIMES ANNUELLES à payer durant la continuation simultanée de deux vies, pour l'assurance de £100, ($486.67) sans profits, au premier décès.

Ages.		Prime Annuelle.	Ages.		Prime Annuelle.	Ages.		Prime Annuelle.
		$ cts.			$ cts.			$ cts.
15	20	12 53	25	25	14 98		50	25 31
	25	13 50		30	16 02		55	50 01
	30	14 72		35	17 22		60	36 74
	35	16 02		40	18 94	40	40	22 08
	40	17 80		45	20 86		45	23 68
	45	19 83		50	23 87		50	26 42
	50	22 93		55	28 69		55	31 00
	55	27 82		60	35 44		60	37 72
	60	34 71	30	30	16 99	45	45	25 12
20	20	13 18		35	18 11		50	27 64
	25	14 13		40	19 73		55	32 06
	30	15 25		45	21 61		60	38 59
	35	16 51		50	24 55	50	50	29 97
	40	18 25		55	29 40		55	34 [illegible]7
	45	20 18		60	36 15		60	40 47
	50	23 32	35	35	19 14	55	55	38 32
	55	28 12		40	20 66		60	44 45
	60	34 88		45	22 39	60	60	50 43

EXEMPLE.—Une Prime Annuelle de £3 5s. 10d., ($16.02) durant la continuation simultanée de deux vies, parvenues à l'âge de 25 et à celui de 30 ans, assurera £100, ($486.67) au premier décès.

EUNIES,

nt la continu-
ance de £100,

.	Prime Annuelle.
	$ cts.
0	25 31
5	50 01
0	36 74
0	22 08
5	23 68
0	26 42
5	31 00
0	37 72
45	25 12
50	27 64
55	32 06
60	38 59
50	29 97
55	34 '7
60	40 47
55	38 32
60	44 45
60	50 43

$16.02) durant
nues à l'âge de
37) au premier

37.10
26
750/5
5 150
25
2

AGENTS A QUEBEC:

LANGLOIS & GLASS,
LOUIS PREVOST, N. P. } Rue St. Pierre.
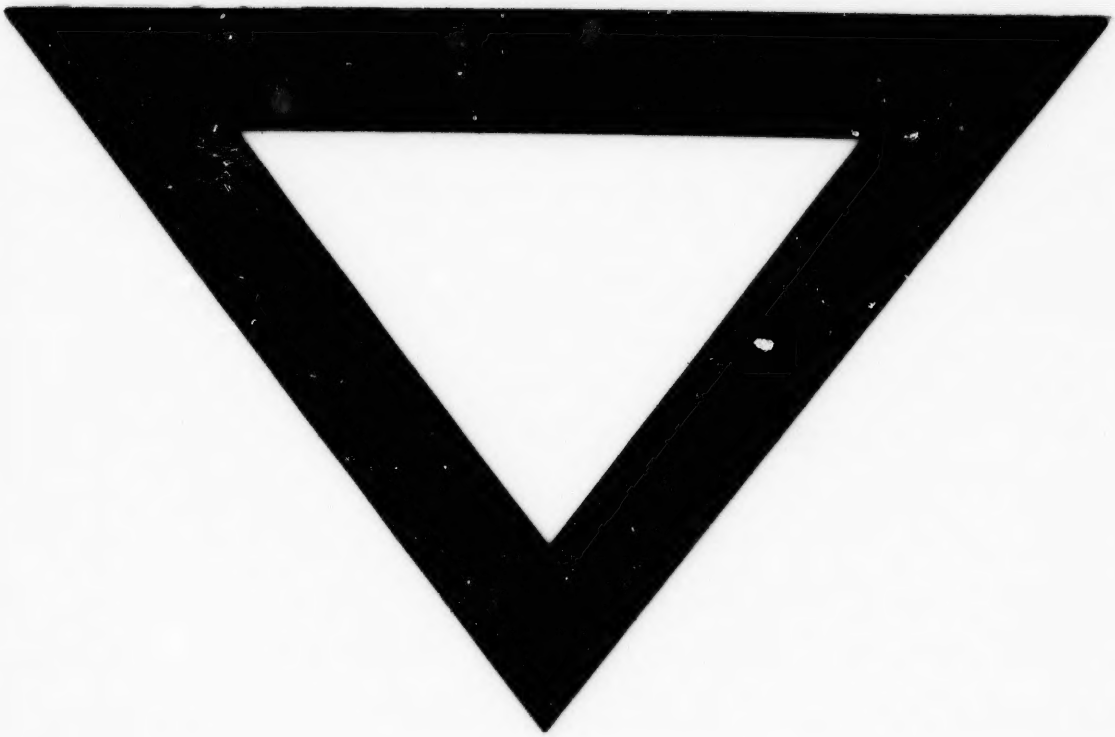
H. BLANCHET,
A. ROWAND, } Médecins consultatifs.